



Centre Métropolis du Québec Immigration et métropoles

Mars 2006

CAPSULE RECHERCHE

Éducation et formation – Phase II

LA PLACE DE LA RELIGION DANS LES ÉCOLES PLURIETHNIQUES

Mots clés : Écoles publiques, enseignement religieux, diversité, parents, enseignants, directeurs d'établissement, leaders religieux

RÉSUMÉ

L'objectif de ce projet qui a été réalisé en 2003-2004 consistait à savoir comment les dispositions de la loi 118 touchant le service d'animation à la vie spirituelle et l'enseignement de la religion sont effectivement mises en œuvre dans les milieux urbains où il existe une diversité culturelle et religieuse.

Au moyen de questionnaires répondus par mode d'entrevue, les chercheurs ont recueilli l'opinion des divers acteurs concernés par les mesures découlant de la loi 118 : les commissions scolaires, les directions d'établissement, les enseignants, les animateurs à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, les responsables de la formation et du perfectionnement des animateurs et des maîtres, les parents et les élèves. Ces données ont permis d'apporter des éléments de réponse à quatre questions :

- (1) Les aménagements proposés dans le projet de loi 118 sont-ils effectivement mis en place dans les écoles pluriethniques?
- (2) Comment ces aménagements sont-ils perçus par les élèves issus des minorités culturelles et religieuses?
- (3) Ces aménagements contribuent-ils à favoriser le « vivre ensemble » de tous les élèves, quels que soient leurs particularismes culturels ou leurs options au plan religieux?

- (4) Ces aménagements permettent-ils à l'école d'effectuer efficacement sa mission éducative en ce qui a trait aux questions religieuses et éthiques?

FAITS SAILLANTS

Les résultats obtenus suite à plus d'une centaine d'entrevues ont permis de dégager les points suivants :

- Les aménagements qui, à la suite de la loi 118, conservent les enseignements confessionnels dans les écoles sont très difficilement applicables. Il s'avère quasi-impossible de répondre, selon les termes de la loi, à l'offre de cours de morale, d'enseignement religieux protestant et d'enseignement religieux catholique dans une même école.
- Les différents acteurs impliqués (parents, enseignants, directeurs d'établissement et leaders religieux) considèrent qu'il serait préférable d'éduquer les enfants à une connaissance des religions et de développer chez eux une plus grande compréhension de l'autre et la tolérance. Un cours non confessionnel de ce type serait plus à même de répondre adéquatement aux objectifs du « vivre-ensemble ».
- La majorité des personnes ayant participé à la recherche souhaitent que ne soient pas renouvelées les clauses dérogatoires aux chartes de droits de la personne, clauses nécessaires pour maintenir

des enseignements confessionnels pour deux groupes religieux.

APPORT À L'ÉLABORATION DE POLITIQUES

L'abolition du caractère confessionnel des écoles constitue un changement majeur dans le système d'éducation québécois. Toutefois, la mise sur pied d'un service d'animation à la vie spirituelle et à l'engagement communautaire, le maintien d'un enseignement confessionnel jusqu'au second cycle du secondaire ainsi que l'introduction d'un nouveau cours d'éthique et de culture religieuse soulèvent plusieurs difficultés et plusieurs interrogations chez les acteurs concernés. La recherche permet d'avoir une idée plus précise de ces difficultés et des interrogations que soulèvent les aménagements du projet de loi 118 dans les écoles pluriethniques. Les données recueillies dans le cadre de cette recherche fourniront donc aux responsables du système éducatif québécois des éléments pertinents pour évaluer l'impact de certains éléments du projet de loi 118 et les diverses modalités mises en place pour la mettre en œuvre.

Le rapport remis au Secrétariat aux affaires religieuses (SAR) est directement lié à l'avis que cet organisme doit fournir au Ministre en vue de l'aménagement de l'enseignement religieux et de la question du renouvellement de la clause dérogatoire (Avis du Comité des affaires religieuses, Éduquer à la religion à l'école, mars 2004).

Les résultats du rapport remis au Conseil des relations interculturelles (CRI) ont déjà été intégrés à l'avis publié en mars 2004 sur la diversité et la laïcité, résultats qui ont contribué à formuler les recommandations du CRI (La laïcité et la diversité religieuse au Québec, avis, CRI, mars 2004).

.....

PUBLICATIONS ET PRÉSENTATIONS

MILOT, M. et F. OUELLET (2004). L'enseignement de la religion après la loi 118. Enquête auprès des leaders religieux, Montréal : Immigration et métropoles, 80 pages.

http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/Milot_religieux.pdf

MILOT, M. et F. OUELLET (2003). L'enseignement de la religion après la loi 118. Enquête auprès des parents, des enseignants et des directeurs d'établissement, Montréal : Immigration et métropoles, 250 pages.

http://im.metropolis.net/research-policy/research_content/doc/Milot_enseignants.pdf

L'équipe de recherche

- Micheline Milot, Sociologie, Université du Québec à Montréal
- Fernand Ouellet, Théologie, éthique et philosophie, Université de Sherbrooke

Partenaires associés au projet

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport du Québec
 - Secrétariat aux affaires religieuses
 - Direction des services aux communautés culturelles
 - Programme de soutien à l'école montréalaise
- Conseil des relations interculturelles

Organisme subventionnaire

- Centre Métropolis du Québec – Immigration et métropoles

Pour obtenir plus d'informations sur cette étude, veuillez communiquer avec l'équipe de recherche dont les coordonnées apparaissent à la section Domaine I du site Web d'Immigration et métropoles.

La présente *Capsule recherche* fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée des projets de recherche menés par les chercheurs d'Immigration et métropoles. Pour consulter d'autres feuillets, visitez notre site Web à

www.im.metropolis.net

ou communiquez avec

Centre Métropolis du Québec
Immigration et métropoles
INRS – Centre Urbanisation Culture Société
385, rue Sherbrooke Est
Montréal, QC Canada H2X 1E3
Téléphone : 514.499.4084
Courriel : im-metropolis@umontreal.ca